



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante					
N° de rapport : 2.3 /16.0 T19/02					
Concerne : Contrôle dans le cadre d'une vente □ contrôle périodique Type d'habitation : □ maison □ appartement ☑ autres : ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐					
Demandeur: CeRTIGREEN - SERAING					
Personne sur place :code EAN de l'installation :					
Adresse de la visite: chemin de cHAMPANY 7-5372 SolTMe					
Date de visite: 19/9/Date d'émission: 19/01/16 Références client: NO Leuz					
Référentiel réglementaire : RGIE art. 🗆 271 🕱 276 bis et dérogations 🖾 271 bis 🗅 278					
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11					
Description de l'installation visitée :					
Tension d'utilisation : A					
□3N400 V □3x230V □2x230V ▼ 1N400V Nombre de tableaux :					
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	saux nombre	de circuit	s terriiriaux .	to	
Description	En c	ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.	
Correspondances des schémas à l'installation			X		
Etat du matériel électrique installé	>				
Mesures de protection contre les contacts directs	<u> </u>				
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test	des dispositifs				
Note: différentiel 🔾 plombé 🔾 non plombable 🔾 à nouveau plombé	N	/			
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		,			
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et	de la				
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	×			. 6	
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X	/			
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle				¥	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogation	is >				
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	MΩ				
Résistance de dispersion de la prise de terre $-\frac{1}{2}$ . $\Omega$			X		
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équip	ement individuel de l'age	ent SOCO	TEC BELGIUM	asbl.	
Manquements/Notes: Le plan e Cahi que de l'Installation					
* la Valeur home que de la Terre est Beaucou					
Thop éle Vie (RAjonter des prepuets de Terro)					
* Helar Made de Pose d	e certois	ns	CHE	90	
Conclusion:				RA	
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E.	e prochain centrôle ne	áriadiaua	est à effectuer	dans S/S	
le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	ze prochair controle de	arrounding.	ST & CHESTOCK	CO	
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité par au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.					
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le					
même organisme en vue de compléter le dossier.					
Nom et visa de l'inspecteur : Pour SOCOTEC BELGEN ASBL, CUFFARO	SBL,CUFFARO Nom et visa du demandeur pour réception :				
Domenico					
W//	Tél. 0471/580.708				

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be